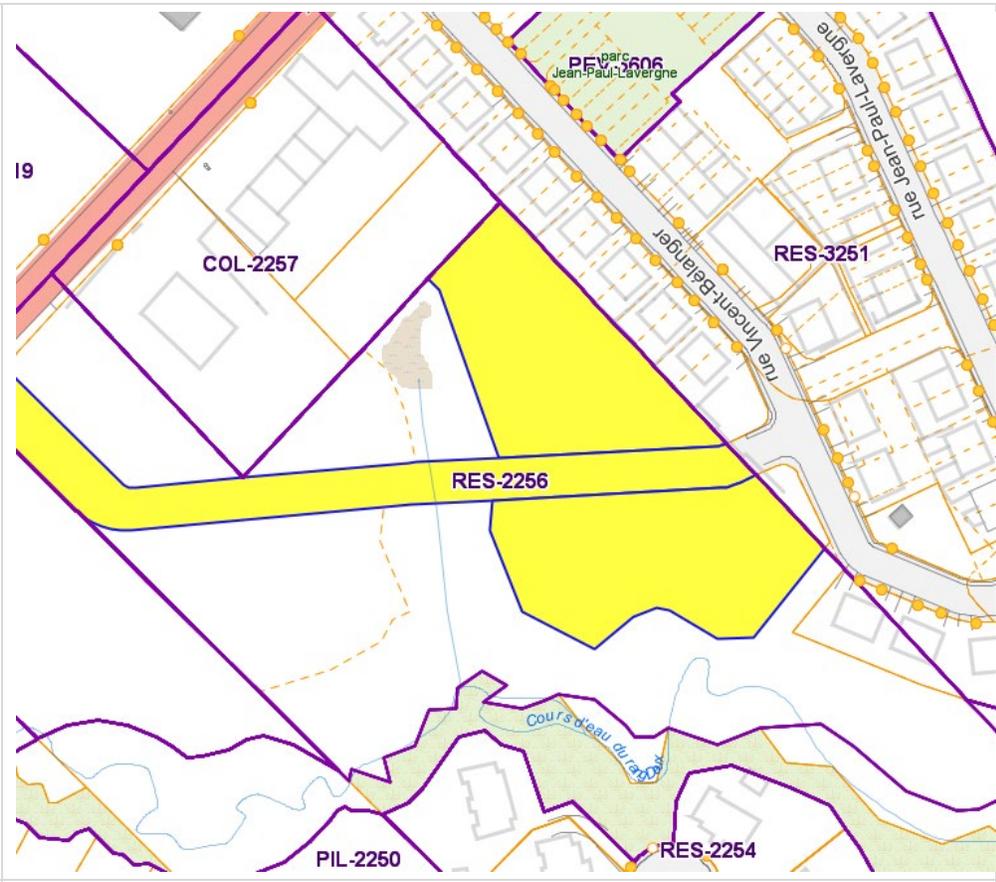
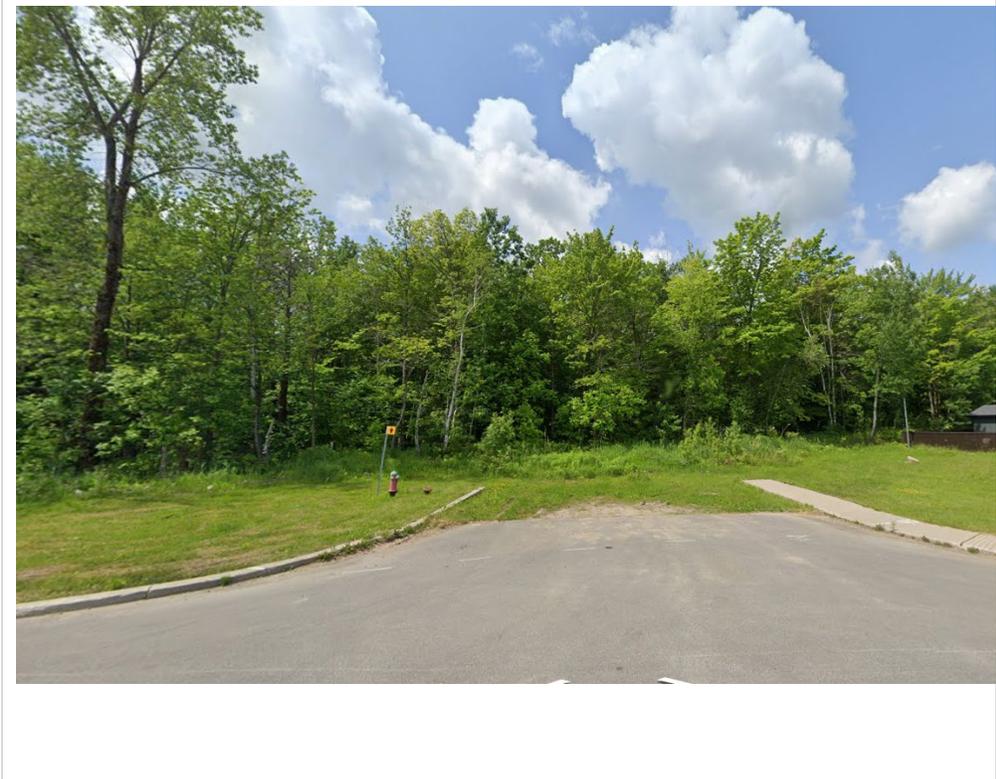


Document explicatif – modification règlementaire urbanisme

<p>Terrain visé</p>	 <p>The map shows a residential area with various zoning designations. A central area is highlighted in yellow and labeled RES-2256. Other zoning areas include COL-2257 to the northwest, RES-3251 to the northeast, PIL-2250 to the southwest, and RES-2254 to the south. A watercourse, labeled 'Cours d'eau de la Rivière', flows through the southern part of the area. The map also shows 'Parc Jean-Paul-Lavergne' and several streets: 'Rue Vincent-Belanger', 'Rue Jean-Paul-Lavergne', and 'Rue Jean-Paul-Lavergne'. A road number '19' is visible in the top left corner.</p>
<p>Photo du terrain</p>	 <p>The photograph shows a grassy area with a paved road in the foreground. The background is filled with lush green trees under a blue sky with scattered white clouds. A utility pole is visible in the middle ground.</p>

Document explicatif – modification règlementaire urbanisme

Objet	<p>Afin d'autoriser :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'usage H10 (habitation 51 à 100 logements), <p>ainsi que les éléments dérogatoires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- un bâtiment de 6 étages maximum;- un bâtiment d'une hauteur maximale de 17 m;- un bâtiment ayant pour façade avant principale celle qui est la plus rapprochée et parallèle à l'aire de stationnement. Cette façade peut former un angle de plus de 15 % par rapport à la ligne avant;- un CES maximum de 0,15;- un minimum de 50 % de matériaux de revêtement du groupe A sur toutes les façades, le résiduel pouvant être des groupes A, B et D;- une distance entre l'aire de stationnement et la ligne avant sur la rue Vincent-Bélanger inférieure à 5 m;- des conteneurs à déchet en cour avant;- une aire de stationnement hors rue est implantée devant la façade avant principal du bâtiment, <p>aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- acquérir le terrain nécessaire afin que le lot final ait un frontage conforme sur la rue Vincent-Bélanger;- comporter des stationnements intérieurs ainsi qu'un maximum de 95 cases de stationnement extérieures.
Approbation référendaire	Non-susceptible
Pouvoir habilitant LAU	PL31